

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/.....³⁷⁴/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/062/AN
DU 08 NOVEMBRE 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/062/AN du 08 novembre 2016, portant autorisation de ratification de l'Accord de Coopération Militaire et Technique entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République du Mali.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 13 DEC. 2016



Prof. ALPHA CONDE